

Comité Départemental Badminton Vienne



Championnat Départemental Vétérans
Vendredi 8 février 2019
à Gymnase Eric Tabarly Buxerolles

Simple Hommes et Simple Dames

Accueil et horaires :

A partir de 19h30 au gymnase Eric Tabarly à Buxerolles. Compétition à partir de 20h00.
Fin selon le nombre d'inscrits.

Compétition en formule officielle

Tableaux :

Simple hommes - Simple dames.

Plusieurs tableaux seront faits en fonction du nombre d'inscrits : le CPPH sera bien sûr pris en compte et la classe d'âge pourra éventuellement être retenue.

Tous les tableaux seront en poules avec 2 sortants par poule, les poules de 5 ou 4 étant privilégiées en fonction du nombre d'inscrits.

Nombre d'inscriptions limité à 100 joueurs.

Matches :

Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants selon les règles de la FFBaD.

Responsable SOC :

Bruno MALLECOT Autorisation FFBaD n° **1802472** .

Volants :

Le volant officiel est le Babolat4. Les volants sont à la charge des joueurs, possibilité d'achat sur place, 20€ le tube de 12 volants.

Participation :

10€.

Récompenses :

Titre de champion de la Vienne. Lots pour les champions et les finalistes

Renseignements :

Bruno MALLECOT 06.70.35.20.17

mallecot.bruno@gmail.com

Inscription :

Date limite de réception : 1 février 2019. Tirage au sort : 3 février 2019.

à l'adresse suivante : mallecot.bruno@gmail.com

Les horaires des convocations seront donnés sur le site Internet du Comité et envoyés aux clubs.

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT VÉTÉRANS DU COMITÉ 86 BADMINTON
08 février 2019 à Buxerolles Gymnase Eric Tabarly

1. Ce championnat est ouvert aux joueurs vétérans licenciés dans un club de la Vienne.
2. Les tableaux proposés sont SH, SD, en poules avec 2 sortants, les poules de 5 ou 4 étant privilégiées en fonction du nombre d'inscrits.
3. Les tableaux SH et SD se joueront sur une journée,
4. Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants.
5. Le nombre maximum de participants est de 100 joueurs (paires) par journée. Le Comité d'organisation retiendra les inscriptions par ordre d'arrivée en cas de surnombre.
6. La date limite d'inscription sera de 7 jours avant chaque journée et la confection des tableaux se fera 5 jours avant chaque journée.
7. Les tableaux affichés sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés avant le début des matchs. Par conséquent, les horaires des matchs pourront être modifiés.
8. Les volants sont à la charge des participants. Les volants officiels sont les Babolat 4, possibilité d'achat sur place, 20€ le tube de 12 volants.
9. Les joueurs Non Classés peuvent s'entendre pour l'utilisation d'un volant plumes de leur choix. En cas de désaccord, le volant plume sera de mise.
10. Le mode d'arbitrage sera l'auto arbitrage. En cas de besoin ou de demande de l'un des joueurs et sous l'accord du JA, un arbitre sera désigné pour le match.
11. Tout joueur doit être présent dans la salle 45 mn avant l'heure présumée de son match. Tout joueur devant s'absenter doit en faire la demande au juge arbitre et à la table de marque. Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée.
12. Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 mn.
13. Les joueurs disposent de 3 mn entre l'appel et le début de leur match. Passé un délai de 5 mn, tout joueur non présent sur le terrain sera déclaré «forfait ».
14. Les volants touchant une structure de la salle seront déclarés let au service et faute pendant les jeux.
15. Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du Comité d'Organisation, le Juge Arbitre, le Juge Arbitre adjoint, les arbitres, et 2 conseillers par joueur (ou double) pendant les arrêts réglementaires au cours d'un match.
16. Les décisions du juge-arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de règlement.
17. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBad (guide du Badminton).
18. Chaque participant doit être licencié «compétition » et ne pas faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.
19. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort. Il devra prévenir l'organisateur de sa non - participation dès que possible et adressera dans les délais impartis les pièces justificatives à la Commission Régionale Arbitrage.
20. Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique. (voir site FFBad, LOB N°17).
21. Tout joueur peut être photographié à l'occasion du tournoi. Ces photographies sont potentiellement diffusables sur des sites Internet ou des publications. Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En conséquence, si vous ne voulez pas que votre image apparaisse sur ces sites merci de bien vouloir nous en informer sur la feuille d'inscription.
22. Un vestiaire avec douches pour les hommes et un autre pour les dames sont à la disposition des joueurs ainsi qu'un espace sanitaire. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
23. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
24. Les joueurs doivent avoir connaissance du règlement officiel sur les tenues vestimentaires. Le JA pourra le faire appliquer sans aucune contestation des joueurs ou joueuses ."
25. Toute participation implique l'acceptation du présent règlement.

Date limite de réception : 1 février 2019.

Tirage au sort : 3 février 2019.

Adresse d'envoi : mallecot.bruno@gmail.com
[Bruno MALLECOT 17 rue des hauts montgorges 86000 Poitiers](#)